

BREVET D'INVENTION

Gr. 10. — Cl. 4.

N° 1.076.746



Tracteur agricole et routier.

M. LÉON DUFOUR résidant en Suisse.

Demandé le 6 mai 1953, à 16^h 41^m, à Paris.

Délivré le 21 avril 1954. — Publié le 28 octobre 1954.

(Demande de brevet déposée en Suisse le 26 mai 1952, au nom du demandeur.)

La présente invention a pour objet un tracteur agricole et routier comprenant, d'une part, un châssis supportant à l'avant au moins une roue directrice et à l'arrière deux roues motrices et, d'autre part, une partie basculante formée du moteur et de ses organes de transmission aux roues motrices et articulée sur le châssis autour de l'axe desdites roues, de façon à pouvoir osciller dans un plan vertical.

On a déjà proposé de construire des tracteurs agricoles et routiers du type énoncé ci-dessus; dans ces tracteurs, la partie basculante est équilibrée par l'outil (charrue, fraise agricole, faucheuse, etc.), ou par une partie de la charge tractée, de sorte que le poids des organes les plus lourds du tracteur (moteur, organes de transmission) et celui de l'outil sont concentrés sur l'essieu arrière, augmentant considérablement l'adhérence. En position de repos, l'extrémité antérieure de la partie basculante repose sur le châssis. Dans ces tracteurs, la partie basculante occupe une position horizontale lorsqu'elle est au repos; pour parvenir à sa position de travail, elle doit effectuer un basculement en arrière de l'ordre de 15° à 20°, de sorte que le moteur est fortement incliné lorsqu'il fournit l'effort qui lui est demandé, ce qui n'est pas favorable, notamment pour la lubrification des paliers. Le but de la présente invention est de diminuer ce défaut.

Dans le tracteur suivant l'invention, la partie basculante et le dispositif de butée la maintenant dans sa position de repos sont construits de façon telle que cette position de repos et la position de basculement maximum sont approximativement symétriques par rapport à l'horizontale, dans le but que le moteur s'écarte aussi peu que possible de l'horizontale.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 est une vue en élévation du tracteur, dont la partie basculante est en position de travail, et

La fig. 2 est une vue en élévation de ce même tracteur, dont la partie basculante est en position de repos.

Le tracteur représenté comprend une partie basculante formée du moteur 1 et de la boîte à vitesses 2, ainsi qu'une partie fixe constituée par un châssis en forme de cadre tubulaire 3. La partie basculante comprend le pont arrière traversé par les arbres 4 portant chacun une roue motrice 5. Le châssis 3, qui porte le train des roues directrices 6 (ou une seule roue directrice dans le cas d'un tracteur à trois roues), est articulé sur les trompettes du pont arrière, de sorte que la partie basculante se déplace par rapport au châssis autour d'un axe d'articulation concentrique à l'axe des roues arrière.

Le tracteur représenté est attelé d'une charrue 10 fixée rigidement à l'arrière de la partie basculante et dont le poids équilibre le poids de cette dernière lorsqu'elle occupe sa position de travail représentée dans la fig. 1. Dans la position représentée dans la fig. 2, la partie basculante est au repos, un verrou 11 pénétrant dans une encoche 12 d'une pièce 13, fixée au moteur 1, assure la stabilité de cette position, dans laquelle la charrue 10 est soulevée au-dessus du sol.

Il est à remarquer que, dans sa position de travail, la partie basculante est inclinée vers l'arrière, alors que dans sa position de repos, elle est inclinée vers l'avant, ces deux inclinaisons étant symétriques par rapport à l'horizontale. Il s'ensuit que l'angle que forme la partie basculante avec l'horizontale, lorsqu'elle est en position de travail, est la moitié de l'angle qu'elle formerait si sa position de repos était horizontale, puisque la capacité totale de basculement doit avoir une valeur donnée (de 15° à 20°). De cette façon, le moteur travaille dans des conditions meilleures, la faible inclinaison de la partie basculante n'ayant pas une grande influence sur la lubrification des paliers.

RÉSUMÉ

La présente invention a pour objet un tracteur agricole et routier comprenant, d'une part, un châssis supportant à l'avant au moins une roue direc-

trice et à l'arrière deux roues motrices et, d'autre part, une partie basculante formée du moteur et de ses organes de transmission aux roues motrices et articulée sur le châssis autour de l'axe desdites roues, de façon à pouvoir osciller dans un plan vertical; la partie basculante et le dispositif de butée la maintenant dans sa position de repos sont construits de façon telle que cette position de repos et la position

de basculement maximum sont approximativement symétriques par rapport à l'horizontale, dans le but que le moteur s'écarte aussi peu que possible de l'horizontale.

LÉON DUFOUR.

Par procuration :

MASSALSKI & BARNAY.

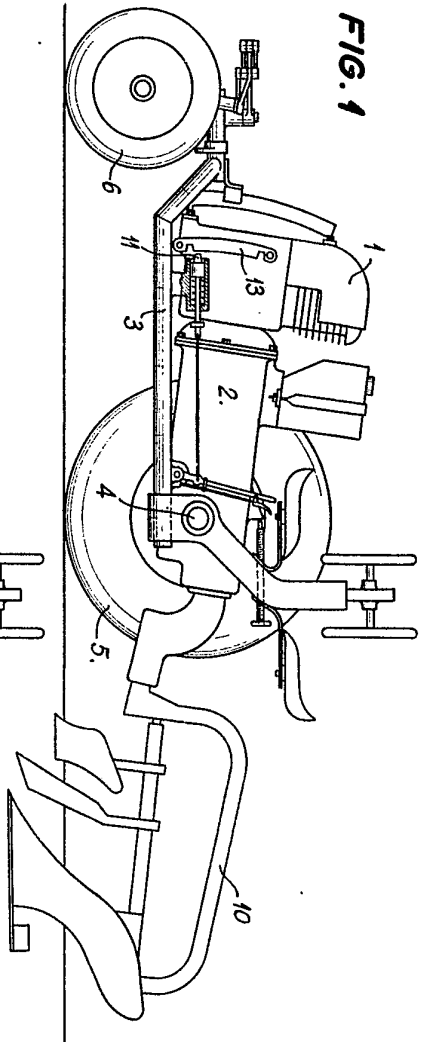


FIG. 1

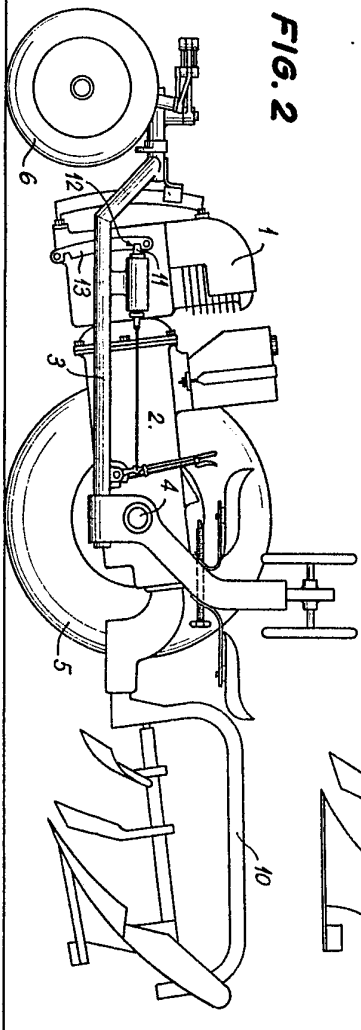


FIG. 2

